

Numéro du BEEFP 92-017

Longview (Alberta)

**Garage à tracteurs (bâtiment 7)**

Ranch Bar U

Le garage à tracteurs du ranch Bar U a été construit avant 1940 au cours de la deuxième phase d'aménagement du ranch; la date précise de sa construction est incertaine. Le garage à tracteurs est encore utilisé comme à l'origine. Le ranch Bar U est un lieu historique national. Parcs Canada est l'agence responsable du bâtiment. Consulter le rapport 92-017 du BEEFP.

**Raisons de la désignation**

Le garage à tracteurs, à titre d'élément du complexe du ranch Bar U, a obtenu la désignation d'«édifice classé» en raison des liens historiques de ce bâtiment avec l'ensemble du ranch, des qualités exceptionnelles de l'emplacement et du cadre ainsi que de sa contribution à la qualité esthétique générale du complexe.

Le ranch Bar U est très associé à l'évolution de l'élevage en Alberta. À titre d'élément du complexe du Ranch Bar U, le garage à tracteurs joue un rôle important d'abri, témoignant de l'utilisation de véhicules agricoles spécialisés à cette période, et de la mécanisation des ranchs et des fermes dans les Prairies. Construit avant 1940, le garage à tracteurs est aussi associé à Patrick Burns, qui achetait le ranch Bar U en 1927 pour étendre son vaste empire du bétail. Burns, un pilier de l'industrie de la transformation des viandes dans l'Ouest canadien au milieu des années 1920, a été reconnu comme un personnage d'importance nationale.

À titre d'élément d'un ensemble cohérent de bâtiments disposés de façon très fonctionnelle dans un cadre naturel simple et splendide, le garage à tracteurs rehausse la personnalité du ranch Bar U. Comme élément de l'aire communale, axée sur le ruisseau Pekisco, la structure est située entre la maison en bois rond du contremaître et le pavillon-dortoir.

Le garage à tracteurs, bâtiment assez important compte tenu de son emplacement central, est le produit d'une conception simple et fonctionnelle mais très harmonieuse en raison de son échelle, de l'équilibre de ses lignes et de ses couleurs correspondant à celles des autres bâtiments de l'emplacement. Possiblement construit avec des matériaux récupérés provenant d'un autre bâtiment de l'emplacement, la forme et les matériaux du garage à tracteurs dénotent sa fonction utilitaire. Les matériaux de construction du garage ressemblent à ceux de l'écurie des étalons reproducteurs et des autres bâtiments construits entre 1909 et 1916.

Numéro du BEEFP 92-017

Longview (Alberta)

**Garage à tracteurs (bâtiment 7)**

Ranch Bar U

### **Éléments caractéristiques**

Le caractère patrimonial du garage à tracteurs réside dans sa forme, l'équilibre de ses lignes, ses matériaux, sa finition extérieure et son emplacement sur le site.

La simplicité des lignes du garage à tracteurs témoigne de sa fonction, avec un tracé rectangulaire et de grandes portes coulissantes au nord pour permettre l'entrée et l'entreposage de véhicules et de matériel agricole. Le revêtement est biseauté à l'horizontale; le toit à pignon est revêtu de bardeaux de cèdre. Les couleurs du garage (murs rouges et garnitures blanches) respectent la tradition pour les bâtiments de ranch dans les Prairies et créent un lien visuel avec les autres bâtiments de l'emplacement. Le tracé simple et la gamme restreinte de matériaux utilisés devraient être pris en considération lors de toute intervention éventuelle.

L'extérieur se caractérise par la taille et l'emplacement des ouvertures: les grandes portes coulissantes pour les véhicules dominant l'élévation avant; deux fenêtres fixes à guillotine à douze carreaux séparées seulement par un meneau permettent à la lumière naturelle de pénétrer à l'arrière; une porte à l'arrière permet aux personnes d'entrer et de sortir; les murs latéraux comportent de petites fenêtres à guillotine à six carreaux. L'ensemble de ces éléments contribue au caractère patrimonial du bâtiment et devrait être pris en considération lors d'éventuels travaux d'entretien ou de modification.

Le cadre est utilitaire. Tout aménagement de l'emplacement devrait chercher à en préserver le caractère fonctionnel et respecter les parcours habituels d'accès et de circulation sur l'emplacement. Toute modification de la circulation ou de l'accès devrait s'inspirer des habitudes historiques.

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

2000.03.24

Traduction